



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Muller (Afrique du Sud)	1
Discours de M. Khalatbari (Iran)	4
Discours de M. Chnoupek (Tchécoslovaquie)	8
Discours de M. Calvani (Venezuela)	11
Discours de M. Saho (Gambie)	14

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. MULLER (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de vous adresser au nom de ma délégation nos félicitations pour votre élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, M. Malik, de l'Indonésie, qui a si bien guidé nos délibérations à la vingt-sixième session de l'Assemblée.

2. Je présente également mes respects à notre nouveau secrétaire général et lui souhaite plein succès dans sa lourde tâche.

3. Le changement est inévitable, et cela est vrai plus que partout ailleurs dans le domaine des relations internationales. Aujourd'hui, nous vivons dans un monde différent de celui qui existait à la dernière session de l'Assemblée générale, car l'année écoulée a connu des changements d'une importance plus qu'ordinaire, y compris l'apparition de ce que l'on peut appeler des relations nouvelles entre les grandes puissances. Il est vrai que le legs de la seconde guerre mondiale, la polarisation des nations du monde en différents blocs de puissance, est toujours présent plus de 25 ans après la fin de cette guerre. Mais récemment d'importants événements ont eu lieu et ont commencé à réduire au moins certaines des tensions du passé.

4. Ces événements ont suivi une série d'initiatives de plusieurs grandes puissances, ce qui a mené, semble-t-il, à une certaine réconciliation et à une diminution de l'animosité entre certaines d'entre elles. Nous nous trouvons devant une situation nouvelle et en principe l'on peut dire qu'une situation nouvelle ouvre la perspective de nouvelles occasions. Il y a notamment la promesse d'une meilleure entente et, en conséquence, d'un monde plus pacifique.

5. L'Afrique du Sud souhaite la réalisation de cette promesse. Nous nous félicitons de tout événement ayant pour effet de réduire la tension internationale et de diminuer ainsi, au lieu de les accentuer, les risques d'affrontement international — affrontement qui, à notre époque, pourrait mener à une catastrophe mondiale. Nous nous félicitons de la façon dont les grandes puissances passent de plus en plus, bien qu'avec prudence, d'une position de mutuelles récriminations à une position de négociation. Et nous sommes heureux que les négociations qui ont déjà eu lieu étayent la notion d'un règlement pacifique des différends entre nations, grandes et petites.

6. Quelles conclusions peut tirer l'observateur de ces événements ? Tout d'abord, on est frappé par le fait que, bien que les systèmes politiques et sociaux des grandes puissances soient très différents, cela ne les a pas empêchées de s'entendre sur des questions qui jusqu'ici les avaient divisées. Aucune n'a estimé nécessaire de changer son propre système ou d'essayer d'imposer un tel changement aux autres. En fait, il a été spécifiquement déclaré dans les communiqués et dans les documents des conférences que les différences essentielles d'idéologies, de systèmes sociaux et même de politiques étrangères ne devaient pas constituer un obstacle à la poursuite des relations entre Etats, relations reposant sur des principes aussi universellement reconnus que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, la non-agression, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, l'égalité, les bénéfices mutuels et la coexistence pacifique. Il a été également reconnu que les différends internationaux devraient être réglés sans avoir recours à la menace ou à l'emploi de la force.

7. Deuxièmement, nous devons noter que, malgré l'importance des événements récents dont je viens de parler, les progrès faits jusqu'ici n'ont été malheureusement que marginaux par comparaison avec la complexité et les dimensions effrayantes des problèmes qui demeurent. Ces problèmes, qui affectent d'une manière vitale non seulement les nations les plus importantes, mais toutes les nations du monde, comprennent des questions telles que le développement économique, la préservation de notre environnement global, la famine, la surpopulation, le désarmement, etc. Tout progrès accompli dans ces domaines est encourageant et nous sommes heureux de constater qu'il y a eu progrès cette année dans certains d'entre eux. Il est regrettable, cependant, que même pour des questions aussi cruciales que celles de l'environnement et du développement économique, on ait laissé des considérations d'ordre politique — pour des raisons qui souvent n'ont même pas un lien ténu avec la question principale — se glisser dans les discussions.

8. Comment les petites nations sont-elles affectées par cette nouvelle souplesse dans les relations internationales ?

Il est évident que les événements de l'an passé ou des deux dernières années intéressant les grandes puissances ont joué le rôle de catalyseur pour la réévaluation de nombreuses situations politiques actuelles. Aucune nation ne peut en faire abstraction. Ce ne serait pas sage. Il me semble en outre que les petites puissances sont maintenant encouragées à montrer qu'elles aussi peuvent réduire les tensions qui les séparent. La leçon à tirer est que la consultation et la négociation valent mieux pour toutes les Parties intéressées que l'affrontement qui peut aboutir en conflit, destruction et souffrances; la leçon est que les différences de systèmes sociaux internes ne sont pas un obstacle au compromis entre les parties; la leçon est aussi qu'une condition préalable essentielle à un climat de confiance mutuelle menant au règlement des différends est l'acceptation et l'application des principes de non-agression, de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et de coexistence pacifique. J'espère que les petits Etats tiendront compte de cette leçon, qu'ils s'efforceront de coopérer entre eux et qu'ils poseront ainsi les bases du progrès et du développement pour leurs peuples.

9. Etant donné les grands problèmes qui se posent au monde dans son ensemble, et particulièrement en ce qui concerne la tâche immense de développement qui attend les petits pays en voie de développement, nul parmi nous ne peut s'offrir le luxe de chamailleries et querelles internationales qui détournent notre attention des problèmes fondamentaux et diminuent la possibilité de les résoudre.

10. A ce propos, voyons rapidement ce qui a été accompli au cours de l'année qui vient de s'écouler. Nous constatons que les progrès ont été inégaux. Dans certains domaines il y a eu des améliorations; dans d'autres cependant, une atmosphère d'hostilité armée persiste à la suite de guerres régionales. Ailleurs encore, nous avons vu des coups d'Etat militaires, des tentatives d'assassinats, des pertes massives de vies humaines dans des conflits entre communautés, des détournements d'avions et le terrorisme sous différentes formes. Seules certaines de ces activités ont retenu l'attention de cette organisation. C'est là le côté sombre du tableau, mais je le mentionne car il s'agit d'activités qui sapent gravement l'ordre et le progrès internationaux, et l'histoire jugera sévèrement la communauté internationale et notre organisation si elles ne font rien pour freiner cela. Dans les domaines économique et social, les progrès ont été également inégaux et le monde a dû vivre une nouvelle période de crise et d'instabilité financière. Il est évident que le progrès ne sera pas facile.

11. Dans ce climat d'évolution des attitudes sur le plan international et de progrès inégaux, je voudrais indiquer quelques-uns des principes que l'Afrique du Sud applique à sa politique étrangère. Comme point de départ, je voudrais répéter que nous souscrivons pleinement au principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats. Nous continuerons à appliquer ce principe dans nos relations avec nos voisins de l'Afrique australe, où ce principe nous touche le plus. Nous avons pris des engagements solennels à cet égard. Notre objectif est de vivre en paix avec chacun d'entre eux à notre avantage mutuel. Nous n'avons ni intentions agressives ni ambitions expansionnistes.

12. Nous croyons également au règlement pacifique des différends, qui est au cœur même de la Charte, et nous rejetons le recours à la violence et à la force comme moyen d'arriver à une fin. Nous sommes pour le dialogue et la négociation, le contact et la communication. Nous pouvons signaler à cet égard nos contacts avec le Secrétaire général quant à l'avenir du Sud-Ouest africain. Nous restons prêts à engager le dialogue avec quiconque manifestera aussi un véritable intérêt. Je voudrais redire aujourd'hui encore que nous sommes prêts à discuter même la politique intérieure de l'Afrique du Sud au cours d'un dialogue de ce genre. Mon pays pratique et vit le dialogue et voit en lui une façon positive d'aborder les problèmes mondiaux et un moyen efficace de favoriser la coexistence pacifique et l'harmonie mondiale.

13. Aussi, en plusieurs occasions, nous sommes-nous montrés prêts à rechercher de cette façon la solution à des problèmes courants. Je suis convaincu que le développement du dialogue entre l'Afrique du Sud et les nations africaines ne peut qu'améliorer les relations dans l'intérêt de tous. On le voit déjà. Je songe par exemple à la visite officielle historique du Président à vie du Malawi en Afrique du Sud, en 1971, qui a été suivie avec un succès égal d'une visite de courtoisie du Président de l'Afrique du Sud au Malawi au début de cette année. Nous pensons que des visites réciproques de cette nature, à tous les niveaux, sont importantes pour triompher des préjugés et pour accroître la compréhension.

14. Il y a ensuite la question du dialogue intérieur. L'on a dit dans certains milieux que l'Afrique du Sud devrait engager un dialogue avec sa propre population avant d'essayer de le faire avec des Etats indépendants, particulièrement ceux de l'Afrique. Cette affirmation semble reposer, comme c'est souvent le cas à l'égard de l'Afrique du Sud, sur une mauvaise compréhension fondamentale de la situation. En fait, un dialogue constant existe avec les différents peuples de l'Afrique du Sud et ce dialogue s'est poursuivi et se poursuit à tous les niveaux, du plus bas au plus élevé. Les nations autonomes qui naissent en Afrique australe choisissent des chefs et des représentants qui sont autorisés par leur peuple à dialoguer au niveau le plus élevé avec le Gouvernement sud-africain, et c'est ce qu'ils ont fait. Les ministres et les fonctionnaires de mon gouvernement sont en contact permanent avec les ministres et leurs fonctionnaires dans les foyers nationaux, qui ont tous un certain degré d'autonomie. L'an dernier, le Premier Ministre de l'Afrique du Sud lui-même a conféré avec les dirigeants de tous les différents peuples de la République dont certains, notamment les Xhosas et les Zoulous, sont respectivement de plus de 4 millions, et ces réunions se sont poursuivies cette année. D'autre part, ces dirigeants voyagent beaucoup à l'étranger et échangent des vues et des idées avec des représentants très variés de l'opinion mondiale. Qu'est-ce donc que tout cela si ce n'est le dialogue, au sens le plus vrai du terme ?

15. Il est étrange que le dialogue, sous une forme quelconque, soit découragé dans cette organisation. L'Organisation, dont la raison d'être est le maintien de la paix dans le monde, est la tribune la plus large et la plus universelle où la communauté des nations peut échanger des opinions. Ce qui est implicite dans le concept même des Nations Unies,

c'est qu'il vaut mieux régler les différends par les mots que par la force. Il est donc inexplicable et impardonnable que les Membres soutiennent activement, ou même indirectement, des programmes de force, de violence et de terreur, en désavouant le dialogue. Nous espérons que tous adopteront une attitude positive à l'égard du dialogue et que le dialogue lui-même ne deviendra pas une source de discorde parmi les nations du monde. Il serait tragique que le dialogue puisse être utilisé pour diviser et nous scinder en groupes ou en blocs opposés.

16. La répudiation du dialogue conduit à des méthodes plus brutales de règlement des différends, dont aucune n'est plus brutale ni plus horrible que le terrorisme. Les récents actes de terrorisme ont horrifié le monde. Mais le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau, il existe depuis des années. Depuis 10 ans ou plus, le terrorisme aveugle s'est étendu à pratiquement toutes les parties du globe, apportant souffrances, destruction et mort. Les incidents de Munich et autres outrages terroristes ont été largement condamnés, ici et ailleurs. Ceci est juste mais non suffisant. Le terrorisme est un mal universel qu'il faut éliminer partout. Il ne saurait y avoir de différences entre divers types de terrorisme. Sous toutes ses formes c'est un fléau qui ne respecte aucune frontière. Ceux qui le méconnaissent à l'étranger n'en sont pas à l'abri chez eux.

17. Notre organisation en particulier doit être logique. Elle ne peut se dérober à son devoir et mettre sa charte au rancart quand il s'agit du terrorisme. Nous devons être unanimes à dénoncer ce fléau, sans équivoque, car le terrorisme, où qu'il sévise et quelle que soit sa forme ne peut se dépouiller de ses caractéristiques essentielles : il est en dehors de l'ordre, de la loi, de la dignité, de la société et de l'humanité. Nous ne pouvons pas, pour des raisons égoïstes ou régionales, l'éliminer sous une forme ou dans une région et l'encourager dans une autre. Il est évident que cela ne peut que le faire survivre et gagner du terrain. Et cependant, les annales de cette assemblée sont riches en paroles qui servent d'encouragement à ceux qui veulent employer la violence comme moyen d'atteindre leurs objectifs politiques. Qui plus est, au moment même des outrages de Munich, des plans étaient établis ouvertement en vue d'activer le terrorisme en Afrique. Le terrorisme survivra aussi longtemps que cette organisation et d'autres non seulement continueront à trouver des excuses à l'emploi de la force et de la violence comme moyen d'atteindre un but, mais encore, dans certaines circonstances, le soutiendront et même le subventionneront.

18. Nous déplorons cette attitude. L'Afrique du Sud ne peut et ne veut pas transiger sur la question du terrorisme. Nous n'avons pas hésité à agir énergiquement contre lui dans le passé et nous continuerons à le combattre, par tous les moyens à notre disposition, à l'avenir. J'ajoute regretter vivement que, au moment même où le Secrétaire général et le Gouvernement sud-africain discutent de l'avenir du Sud-Ouest africain et où l'on enregistre déjà des progrès, certains individus et certaines organisations, et même certains gouvernements représentés ici, préconisent encore ouvertement le recours à la force et à la violence dans ce territoire.

19. Pour ce qui est des contacts entre le Secrétaire général et mon gouvernement, ce n'est évidemment pas le moment

opportun pour moi d'en parler longuement. Il est indéniable que le fossé à combler est large et profond et on ne peut espérer trouver une solution du jour au lendemain. Il faudra, sans nul doute, du temps, de la persévérance et de la patience. Néanmoins, nous espérons sincèrement que la bonne volonté, la confiance et la compréhension mutuelles prévaudront de toutes parts et que cette atmosphère rendra le progrès possible. Je tiens à réaffirmer à nouveau que, en ce qui concerne le Sud-Ouest africain, le Gouvernement sud-africain s'est fermement engagé à appliquer le principe de l'autodétermination et de l'indépendance, avec tout ce que cela implique, et que nous continuerons à coopérer pleinement avec le Secrétaire général à la recherche d'une solution.

20. Entre-temps, l'Afrique du Sud ne cesse de contribuer au développement du territoire et à la promotion de ses populations dans tous les domaines, afin qu'elles puissent atteindre le but proclamé de l'autodétermination et de l'indépendance le plus rapidement possible. Au cours des deux dernières générations, nous avons apporté une contribution considérable au développement du territoire. J'ajoute que, en vertu de la législation sud-africaine, tous les impôts perçus dans le Sud-Ouest africain, y compris les impôts sur les investissements étrangers, ne sont utilisés que dans le territoire et au bénéfice de tous ses habitants. En outre, l'Afrique du Sud apporte elle-même sa contribution, chaque année, directement et indirectement, en consacrant une somme importante au développement du territoire. En 1972, cette contribution supplémentaire apportée par le Gouvernement sud-africain, dans les seuls comptes courants, est évaluée à 80 millions de dollars, montant qui est presque égal au revenu estimé du Sud-Ouest africain lui-même. Nous sommes tout disposés à continuer à venir en aide aux peuples du Territoire après l'indépendance, si tel est leur désir, et nous sommes bien placés pour le faire, en raison de notre association étroite avec le Sud-Ouest africain depuis de nombreuses années, de notre proximité géographique et des liens qui nous unissent dans de nombreux domaines. Mais il est évident que notre assistance ne pourra pas alors être à la même échelle qu'aujourd'hui. Même actuellement, les besoins croissants de la population autochtone peuvent à peine être satisfaits par les ressources combinées, locales et sud-africaines.

21. Après l'indépendance, par conséquent, comme c'est le cas pour la plupart des Etats nouvellement indépendants, il faudra continuer inévitablement à rechercher une assistance au-delà des frontières.

22. C'est pourquoi nous ne pouvons tout simplement pas comprendre les motifs de ceux qui découragent de nouveaux investissements étrangers ou demandent que cessent les investissements étrangers actuels dans le Sud-Ouest africain. On ne saurait servir les intérêts de la population du Territoire en la privant de la contribution à son bien-être que lui apportent les étrangers qui investissent, dans le cadre des opérations auxquelles ils se livrent là-bas, car ce sont les habitants eux-mêmes qui profitent de ces investissements. Et comment ne pas comprendre que, plus nous approchons de l'autodétermination et de l'indépendance, plus les investissements étrangers deviennent importants pour façonner la base de lancement économique essentielle dont les nouveaux Etats ont besoin pour bien démarrer.

Essayer de retarder la croissance économique du Territoire, c'est simplement prolonger sa dépendance économique des autres. Je demanderais à ceux qui encouragent ou préconisent un retrait des investissements dans le Sud-Ouest africain de tenir compte au moins des désirs des habitants du Territoire, et de cesser de s'arroger exclusivement le privilège de décider ce qui sert le mieux les intérêts de ces derniers.

23. De ce que j'ai dit aujourd'hui il devrait ressortir clairement que l'Afrique du Sud a adopté, pour ses problèmes et ses relations avec les autres pays, une attitude qui n'est pas en désaccord avec la tendance actuelle aux négociations et à la détente qui prévaut dans les relations internationales. Cela s'applique tant à la politique intérieure de l'Afrique du Sud qu'à ses relations au niveau international.

24. Je pense, à cet égard, aux relations avec nos voisins, de même qu'avec les Nations Unies. Nous soucrivons à cette politique parce que nous sommes convaincus que, à condition que nos efforts ne soient pas sapés par des influences extérieures, elle conduira à la paix dans notre partie du monde.

25. Il ne devrait pas être nécessaire de recommander une attitude analogue aux Membres de cette organisation, étant donné que cette attitude est implicite dans la Charte. Mais un retour à la Charte, dans cet esprit, pourrait amener l'Organisation à faire de nouveaux progrès dans la poursuite de son principal objectif : la paix et la sécurité internationales.

26. M. KHALATBARI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer les félicitations sincères de ma délégation pour votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ces hautes fonctions constitue, en vérité, un hommage à vos éminentes qualités de diplomate et d'homme d'Etat, aussi bien qu'à votre pays, qui a apporté d'importantes contributions à la cause des Nations Unies. Ayant eu l'honneur de représenter mon pays en Pologne, je garde le souvenir de la profondeur et de la richesse de la culture de votre pays et je suis convaincu que vous saurez incarner avec talent le courage de son peuple. Nul doute que vous vous acquitterez de vos fonctions ici avec la même distinction que celle qui a marqué votre carrière jusqu'à présent.

27. Je voudrais également rendre un hommage très sincère au Président sortant de l'Assemblée, M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères d'Indonésie, pour la remarquable contribution qu'il a apportée à notre organisation.

28. Permettez-moi, en outre, d'adresser une fois encore les plus chaleureuses félicitations de ma délégation à notre nouveau secrétaire général, M. Kurt Waldheim, à l'occasion de sa nomination à ce poste extrêmement important.

29. C'est une véritable source de satisfaction que d'avoir toujours à la tête de l'Organisation un homme doté de grandes qualités d'homme d'Etat et d'une renommée internationale. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, il a fait preuve d'une conscience aiguë des problèmes mon-

diaux et, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, il a pris des mesures constructives pour régler les problèmes avant qu'ils n'atteignent un stade crucial. Nous sommes certains qu'il continuera à s'acquitter fidèlement et avec dévouement et prévoyance des énormes responsabilités qui lui ont été confiées. Ma délégation s'engage à lui apporter tout son appui et sa coopération.

30. A ce propos, il est bon de rappeler encore les contributions précieuses de notre ancien secrétaire général, U Thant, à l'Organisation. Ses efforts inlassables au service de la paix et de la sécurité mondiales resteront longtemps dans nos esprits.

31. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, des changements considérables dans les domaines politique et économique se sont produits dans le monde. La bipolarité rigide du passé fait place à une structure de puissance mondiale plus diversifiée et multilatérale.

32. Compte tenu de ces circonstances, ma délégation considère avec optimisme l'évolution récente de la situation mondiale sur le plan politique.

33. A ce propos, l'actualité en Asie mérite notre attention particulière. La République populaire de Chine a rejoint la communauté des nations. Des efforts pragmatiques soutenus en vue d'une normalisation des relations entre la République populaire de Chine et les Etats-Unis ont aplani la voie vers une politique de coexistence entre ces deux puissances. Cette nouvelle compréhension est vraiment un jalon important dans l'évolution vers un climat politique meilleur en Asie et dans le monde.

34. Les contacts récents entre la Corée du Sud et la Corée du Nord augurent d'une réunification ultérieure et peuvent être considérés comme le premier pas vers une atténuation des causes de friction dans cette région.

35. Les récents événements politiques dans le sous-continent indien présentent également des indices encourageants pour le rétablissement de la paix. L'Inde et le Pakistan revoient leurs relations et recherchent sérieusement des solutions mutuellement acceptables à leurs problèmes communs. L'initiative du président Bhutto du Pakistan pour préparer la voie à une réunion entre les dirigeants de ces deux pays du mois de juin de cette année et l'Accord de Simla qui en est résulté sont un bon départ qui pourrait déboucher sur une nouvelle phase dans les relations entre le Pakistan et l'Inde. Nous espérons très sincèrement que la question des différends territoriaux sera réglée et que les prisonniers de guerre pakistanais seront libérés conformément aux Conventions de Genève pertinentes, ce qui permettrait de créer une atmosphère propice à l'établissement de relations normales entre les deux pays. A ce propos, les Nations Unies devraient contribuer à l'élaboration d'un règlement juste des différends en suspens et ce, le plus rapidement possible.

36. La ratification des traités d'amitié et des traités sur les frontières conclus par la République fédérale d'Allemagne avec l'Union soviétique et la Pologne et la conclusion de l'Accord quadripartite sur Berlin-Ouest sont également symboliques des mesures considérables prises pour instaurer

une détente en Europe. Ces accords, sans aucun doute, faciliteront les négociations futures entre les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie en vue de la convocation ultérieure d'une conférence sur la sécurité européenne.

37. La session de cette année de l'Assemblée générale se déroule dans un climat de réalisme politique. Les réunions historiques au sommet qui ont eu lieu à Pékin et à Moscou entre les dirigeants des Etats-Unis et de la Chine et ceux de l'Union soviétique et des Etats-Unis respectivement ont donné une forte impulsion aux forces qui s'occupent activement de renforcer les bases de la sécurité internationale.

38. En fait, un tournant a été atteint par les trois puissances mondiales en ce qui concerne la définition de leurs positions et la diminution des causes de malentendus en vue d'atténuer les tensions mondiales et de fournir aux populations du monde un milieu plus sûr dans lequel vivre.

39. La déclaration sur les fondements des relations mutuelles entre les Etats-Unis et l'URSS adoptée à Moscou le 29 mai 1972 constitue une réaffirmation énergique des principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies.

40. Les accords sur la limitation des armes stratégiques adoptés à Moscou le 26 mai est un autre résultat significatif de la conférence entre les dirigeants des Etats-Unis et ceux de l'Union soviétique. Ces accords et d'autres encore dans des domaines d'intérêt mutuel tels que l'espace, la science, la technique, la recherche médicale et le commerce serviront nécessairement des buts pacifiques et humanitaires et sans aucun doute réduiront les frictions internationales et développeront la confiance mutuelle et l'amitié entre les nations.

41. Tous ces événements ont marqué d'une empreinte profonde la composition et l'attitude de notre organisation.

42. En conséquence, les Nations Unies ont élargi leur composition et se rapprochent maintenant de l'universalité qui est leur but. L'année dernière, nous avons applaudi au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU et à l'admission de cinq nouveaux Membres. Nous espérons que cette tendance continuera jusqu'à ce que l'Organisation des Nations Unies réunisse sous son toit tous les pays encore en dehors de notre organisation.

43. Cependant, malgré ces tendances encourageantes, le tableau qu'offre la scène mondiale reste plutôt sombre.

44. La situation au Moyen-Orient a empiré, en particulier au cours des dernières semaines. Les dernières interventions armées contre la Syrie et le Liban ont aggravé encore le danger menaçant la paix et la sécurité dans cette région. Une situation précaire continue de prévaloir et provoque une recrudescence de frustrations et de tensions. La République arabe d'Egypte, poussée par un sens des réalités et du compromis, a fait, à plusieurs reprises, des ouvertures de paix à Israël pour un règlement équitable de toutes les questions litigieuses en suspens. Cependant, ces efforts

n'ont pas obtenu de réaction positive et n'ont pas réussi à persuader Israël de se retirer des territoires occupés.

45. D'autres initiatives pacifiques n'ont pas non plus donné de résultats. La mission de l'ambassadeur Jarring n'a pas reçu la coopération nécessaire au succès de sa tâche. Tout montre donc que rien de concret n'est intervenu pour résoudre la crise du Moyen-Orient depuis la dernière session de l'Assemblée générale.

46. En dépit du fait que les Etats arabes et Israël ne soient pas parvenus à un accord, ma délégation continue de croire que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité constitue la base de travail la plus valable pour un règlement politique des différends existants. A notre avis, il est temps que des efforts plus intensifs et collectifs soient faits dans le cadre de cette résolution pour éliminer tous les sujets de discorde et pour assurer l'intégrité territoriale et l'indépendance de tous les Etats de la région.

47. L'Asie du Sud-Est est une autre région du monde en proie à des conflits, à la guerre chronique et au bouleversement économique. Au cours de l'année dernière, la guerre au Viet-Nam s'est étendue à une vitesse alarmante et avec des résultats désastreux. Nous espérons très sincèrement toutefois que la vie normale et la paix reviendront au Viet-Nam dans le cadre des Conventions de Genève et sur la base du strict respect du droit des peuples à l'autodétermination, au développement indépendant, et à l'inviolabilité de leur intégrité territoriale.

48. Plus de 10 ans après l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], le colonialisme continue toujours de dominer certaines parties de l'Afrique. En fait, plus d'un dixième de la population du continent africain continue d'être soumise au joug colonial et à la discrimination raciale. En Namibie, en Angola, au Mozambique, en Guinée (Eissau) et au Zimbabwe, des millions de gens se voient refuser leurs droits à l'expression politique, sociale et économique, à la dignité humaine et à l'autodétermination. Ni les efforts des Nations Unies, ni les pressions collectives exercées par l'humanité n'ont réussi à éliminer ce déni des droits de l'homme et des libertés fondamentales infligé par les puissances coloniales à ces populations.

49. A ce propos, nous nous félicitons de la réunion du Conseil de sécurité à Addis-Abeba. Cette réunion qui a mis les membres du Conseil de sécurité plus directement en contact avec les problèmes et les aspirations des peuples d'Afrique permettra, nous l'espérons, au Conseil de sécurité de prendre des mesures plus efficaces en la matière. La réunion en question a également contribué à renforcer la volonté des peuples africains d'utiliser les instruments de l'Organisation pour combattre le colonialisme, la discrimination raciale et, en particulier, l'*apartheid*. Il est vraiment reconfortant que, dans ce domaine, le Conseil ait adopté des résolutions constructives sur certains problèmes importants.

50. Ma délégation espère très sérieusement que les Membres des Nations Unies mettront en commun leur énergie pour éliminer les derniers vestiges du colonialisme et du racisme sous toutes leurs formes et manifestations.

51. Le progrès réalisé dans le domaine du désarmement depuis notre dernière session est encourageant. Il y a tout d'abord l'adoption et la signature de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques¹. Cette convention ouvre la possibilité de parvenir à un accord sur l'interdiction des armes chimiques et contient un engagement explicite de toutes les parties de parvenir rapidement à un accord dans ce domaine. Ajoutée aux réalisations passées dans le domaine de la limitation des armements et le désarmement, cette convention témoigne des progrès effectués en la matière par les Nations Unies. Toutefois, ce serait faire preuve d'un optimisme aveugle que de nier qu'il reste encore beaucoup à faire.

52. En dépit de l'accord de principe auquel sont parvenues les grandes puissances il y a 10 ans, un programme concret de désarmement général et complet n'a pas encore été lancé. Ainsi que nous l'avons déclaré l'année dernière, nous pensons que les accords partiels portant sur la limitation des armements dans les zones régionales ou fonctionnelles ne constituent pas un but en soi et ne peuvent se substituer à l'objectif final du désarmement général et complet [1940ème séance, par. 116].

53. A cet égard, il est décourageant de constater que peu de progrès ont été réalisés dans le domaine vital de l'interdiction totale des essais. Le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires² est tout au plus un succès mitigé et, compte tenu du domaine restreint auquel il s'applique, il a laissé la porte ouverte à une utilisation croissante des essais souterrains. La question de l'inspection est manifestement l'obstacle principal à l'élaboration d'un traité d'interdiction totale des essais, mais cela n'a pas empêché le progrès dans d'autres domaines du désarmement.

54. Pour ne parler que de l'exemple le plus récent, les accords sur la limitation des armes stratégiques, conclus en mai de cette année, se fondent sur un système d'inspection à "ciel ouvert". Par conséquent, il est regrettable que la confiance et la bonne volonté dont on a fait preuve dans ce cas et dans le cas d'autres accords importants n'aient pas servi d'étalon pour parvenir à un accord sur l'interdiction totale des essais.

55. Nous estimons que les accords conclus à Moscou en mai de cette année sont d'une importance capitale pour l'avenir. Les accords entre les Etats-Unis et l'URSS, destinés à imposer une limite quantitative à leurs armes stratégiques et à élargir leurs relations dans le domaine du commerce, de la médecine et de l'espace, fournissent abondamment la preuve du désir de ces deux pays de passer de la simple détente et de la coexistence à la coopération active.

56. Nous espérons que cette tendance continuera à s'accroître à l'avenir et aboutira à un accord plus large et

plus général englobant tout le continent européen. Nous espérons également que leurs réalisations pratiques auront un effet encourageant et bénéfique sur l'ensemble des questions relatives au désarmement classique et nucléaire. En fait, nous attendons impatiemment le jour où le génie créateur de l'homme qui a mis au point des armes capables d'entraîner une destruction totale s'emploiera avec une efficacité et une habileté égales au service du désarmement général.

57. La sauvegarde de notre environnement a également pris une dimension et une importance nouvelles pour tous les Etats et les peuples du monde. C'est un sujet qui affecte directement leur survie, leur bien-être et leur développement socio-économique. Les nations ne peuvent plus se permettre de négliger les conséquences sur leur écologie et leurs ressources naturelles des abus et de la pollution.

58. Au cours des cinq dernières années, les découvertes de la science nous ont rendus conscients des conséquences sur l'environnement du progrès matériel sur le plan biosphérique comme sur le plan psycho-social. Elles ont rendu l'humanité consciente de son héritage naturel et ont éveillé en nous un sens de responsabilité envers les générations futures.

59. Cette préoccupation mondiale croissante envers ce problème a conduit les Nations Unies à tenir à Stockholm la première conférence internationale importante sur l'environnement humain. La Déclaration historique de cette conférence³ a défini un ensemble de directives qui, si elles sont mises en œuvre de bonne foi, pourraient permettre d'arrêter et peut-être même de renverser la tendance à la détérioration croissante de la qualité de vie sur notre planète.

60. C'est animé de cette conviction que le Gouvernement iranien, ces dernières années, a entrepris toute une série de réformes pour la conservation de l'environnement, y compris la nationalisation des forêts, des montagnes et des ressources hydrauliques.

61. La Conférence internationale sur la conservation des terres irriguées et de leur faune, tenue à Ramsar, en Iran, qui a reçu l'appui unanime de tous les pays participants, est un exemple approprié du profond intérêt que l'Iran porte à tous les aspects de la conservation. C'est à cette occasion qu'ont été établies les fondations pour la création, en Iran du sud, d'une station de recherches écologiques d'intérêt mondial, en collaboration avec une agence internationale appropriée dans la Réserve internationale d'Arjan pour l'environnement, afin de souligner les besoins essentiels de la société contemporaine. En outre, l'Iran a décidé d'offrir un prix international annuel d'un montant de 20 000 dollars pour récompenser la contribution la plus importante faite dans le domaine de l'environnement. L'Iran a également pris des mesures pour mettre au point un système de surveillance pour contrôler la pollution dans le golfe Persique et d'Oman, système dont la nécessité urgente se fait sentir. Nous avons également signé un protocole avec le

¹ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe].

² Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

³ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. I.

Gouvernement de l'URSS, qui stipule les conditions destinées à prévenir la pollution de la mer Caspienne et nous espérons qu'il en résultera une convention bilatérale. En outre, nos deux gouvernements ont été en contact en vue de conclure des accords de même nature concernant nos ressources naturelles communes, dans le cadre de l'Accord de Ramsar.

62. Un autre domaine d'une importance croissante est l'utilisation pacifique de la mer. L'océan a ouvert de nouvelles frontières aux besoins et aux espoirs de l'homme. Non seulement cela concerne l'exploration et l'exploitation des ressources vierges de la mer, mais cela implique la mise au point de nouveaux régimes de droit, de politique et d'économie sociale.

63. On reconnaît généralement que le fond des mers offre un terrain fertile à l'élaboration d'un nouveau droit de la mer. Ce consensus se reflète d'ailleurs dans la Déclaration de principes approuvée par la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale⁴, qui prévoyait des modalités de progrès dans ce domaine. Nous sommes convaincus, en ce qui concerne le droit de la mer, que toute initiative multilatérale, pour réussir, doit représenter et tenir compte de façon appropriée de divers intérêts d'ordre économique et social ainsi que de problèmes géographiques et géologiques.

64. Dans le domaine de l'économie et du commerce, nous vivons encore dans le cadre de préceptes archaïques et radicalement injustes qui gouvernent les relations des Etats entre eux. Dans les conditions actuelles, la division de la prospérité matérielle qui sépare les pays développés et ceux en voie de développement ne fera que s'accroître et le fossé de déséquilibre économique qui va s'élargissant deviendra de plus en plus difficile à combler.

65. A cet égard, les espoirs placés dans la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] ont été déçus. Les délibérations de cette conférence ont été marquées par l'intransigeance des pays économiquement avancés qui n'ont pas voulu adapter leurs intérêts pour répondre aux besoins croissants des pays économiquement moins avancés et qui ont refusé d'utiliser le commerce et la politique monétaire pour redresser le déséquilibre actuel.

66. Mon souverain a décrit avec éloquence ce problème dans son discours à la cinquante-septième session de la Conférence internationale du travail à Genève, en juin dernier :

“Il ne fait pas de doute que l'élimination des rivalités commerciales, la suppression des barrières qui existent actuellement dans ce domaine et la stabilisation monétaire internationale sont une nécessité vitale pour les nations en voie de développement. . . . Les prix des produits d'exportation des pays industrialisés sont en constante augmentation. En d'autres termes, lorsque les pays industrialisés exportent leurs produits, ils exportent aussi de l'inflation.

“ . . . Les méthodes inflationnistes des pays industrialisés ont provoqué la hausse des taux d'intérêt : en conséquence, les prêts étrangers aux pays en voie de développement sont devenus plus onéreux⁵”.

67. Il est donc essentiel de prendre des dispositions pour garantir un prix juste et stable pour les matières premières et les produits de base en provenance des pays moins développés, de façon à les protéger des fluctuations de prix qui se produisent constamment. Dans toute politique adoptée par les pays économiquement avancés pour réorganiser la structure du système monétaire international dans le but d'assurer une plus grande stabilité financière mondiale, il faudrait tenir compte de façon appropriée des intérêts des pays moins avancés, ainsi que des intérêts de la communauté des nations tout entière. Ces remèdes, ajoutés à l'application de la recommandation de la CNUCED visant à allouer 1 p. 100 du produit national brut des pays économiquement avancés à l'aide aux pays moins avancés, pourraient être des moyens efficaces de résoudre certains des problèmes avec lesquels la communauté internationale est aux prises.

68. Avant de conclure, j'aimerais traiter d'une question qui mérite qu'on lui porte une attention particulière. La recrudescence du terrorisme et de la violence, au cours de ces derniers temps, a provoqué l'indignation et l'inquiétude dans le monde entier. Nous déplorons et condamnons de tels actes, qui mettent en danger des vies innocentes ou provoquent leur perte. Le respect de la loi est d'une importance primordiale pour nous tous. Si nous permettons à la loi de la jungle de continuer, les assises des Nations Unies seront totalement sapées.

69. Le Secrétaire général devrait être félicité de son initiative tendant à attirer l'attention des Nations Unies [A/8791 et Add.1] sur une question qui menace de bouleverser tout l'ordre international. Nous pensons que ce problème devrait être traité d'urgence dans tous ses aspects, y compris ses causes sous-jacentes. Il est grand temps que les Nations Unies prennent des mesures nécessaires et efficaces pour enrayer et éliminer le terrorisme sous toutes ses formes.

70. Tous les ans, lorsque nous entrons dans cette salle majestueuse pour rendre hommage aux fondateurs des Nations Unies pour leur contribution à la recherche d'une paix durable pour l'humanité, nos cœurs languissent dans l'espoir d'aboutir au succès. Une fois de plus, je tiens à renouveler ce vœu profond, au nom de mon gouvernement et de ma délégation.

71. Comme les événements de l'année dernière l'ont montré, nous sommes convaincus qu'avec un esprit de compromis et de réconciliation, on pourrait réaliser de plus grands progrès pour faire diminuer les menaces à la paix et à la sécurité dans le monde entier. C'est pourquoi nous nous tournons vers l'avenir avec optimisme, car en définitive, nous espérons sincèrement que des mesures concrètes seront prises pour renforcer l'efficacité des Nations Unies

⁴ Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale [résolution 2749 (XXV)].

⁵ Voir *Conférence internationale du travail, cinquante-septième session, Compte rendu des travaux* (Genève, Bureau international du Travail, 1972), p. 221 et 222.

en tant que mécanisme de paix universelle, afin de transformer les zones de conflit et les domaines de discorde en terrains propices à la coopération et au progrès.

72. M. CHNOUPEK (Tchécoslovaquie) [*traduction du russe*]: Permettez-moi, monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection aux fonctions importantes de président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes très heureux que les travaux de cette haute instance internationale soient dirigés cette année par un diplomate distingué de la République sœur de Pologne et nous nous félicitons qu'en votre personne l'Assemblée ait élu à la présidence de la présente session le représentant d'un pays de la communauté socialiste.

73. C'est avec satisfaction que nous avons accueilli l'année dernière l'élection de M. Kurt Waldheim au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous saisissons cette occasion pour l'assurer qu'il peut compter sur l'appui sans réserve de la République socialiste tchécoslovaque dans ses efforts visant à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et à accroître l'efficacité des activités qu'elle déploie en vue de réaliser son objectif fondamental qui est consigné dans la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

74. Chaque année l'Assemblée générale est appelée à analyser et à évaluer la situation internationale et à faire le bilan des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Cette tâche ne doit pas pour autant devenir une affaire de routine. En ce qui nous concerne, nous considérons en tout état de cause que c'est là une occasion de stimuler les tendances positives du développement international, de dévoiler et de faire reculer les forces de la guerre, de l'impérialisme et de la réaction.

75. C'est pourquoi la délégation tchécoslovaque aborde les travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale avec la ferme intention d'appuyer les tendances à une certaine détente internationale qui se sont manifestées ces temps derniers, de soutenir les forces éprises de paix dans leur lutte pour le règlement pacifique des différends internationaux. Les résultats obtenus dans ce domaine confirment que le principe de la coexistence pacifique des Etats dotés de systèmes sociaux différents, principe qu'appliquent systématiquement les pays de la communauté socialiste et, au premier chef, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, depuis sa formation il y a 50 ans, devient une force réelle de plus en plus active dans les relations entre Etats car il répond pleinement aux espoirs et aux intérêts vitaux des peuples.

76. Notre délégation aborde les travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale avec le désir sincère de contribuer également à résoudre les problèmes complexes et contradictoires qui ont été inscrits à l'ordre du jour à la suite de l'évolution des relations internationales, lorsqu'il n'est possible de réaliser un progrès qu'en surmontant de grandes difficultés et au prix d'efforts considérables.

77. La République socialiste tchécoslovaque a toujours pris une part active aux efforts des pays socialistes visant à

assurer la paix et la sécurité internationales. Au cours de ces derniers temps notamment, elle a contribué à une initiative des pays de la communauté socialiste aussi importante que la Déclaration de Prague sur les questions les plus urgentes de l'actualité adoptée par le Comité consultatif politique des Etats parties au Pacte de Varsovie⁶.

78. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'issue des entretiens entre les représentants de l'URSS et de la France, qui sanctionnent les principes essentiels de la coexistence pacifique et s'appliquent également aux relations entre d'autres pays; nous nous réjouissons aussi des résultats des négociations qui se sont déroulées au niveau le plus élevé entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et dont l'un des points essentiels a été la consécration du principe selon lequel les problèmes — même les plus complexes — seront résolus par voie de négociations et non par la confrontation; nous nous félicitons également des autres événements importants qui créent des conditions favorables à une nouvelle réduction de la tension internationale.

79. L'appui total que la République socialiste tchécoslovaque apporte à l'Organisation des Nations Unies et à ses objectifs fait partie intégrante de sa politique, comme les représentants les plus éminents de notre Etat l'ont souligné à maintes reprises.

80. En notant avec satisfaction le développement des tendances positives, nous pensons avant tout aux événements récents qui se sont produits en Europe.

81. L'Europe, ce foyer perpétuel de troubles et de conflits qui a été l'épicentre, au cours de notre siècle seulement, de deux effroyables guerres mondiales, connaît actuellement l'une des périodes de paix les plus longues de toute son histoire.

82. Bien plus, avec la ratification des accords entre l'URSS et la République fédérale d'Allemagne et entre la République populaire de Pologne et la République fédérale d'Allemagne et la conclusion de l'accord sur Berlin-Ouest, qui ont constitué le point de départ d'une évolution favorable, l'Europe se rapproche de cet événement si important que sera la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a reçu l'accord de la majorité écrasante des pays européens.

83. Nous sommes heureux de voir que l'idée d'une conférence paneuropéenne, malgré les obstacles et les oppositions de toutes sortes auxquels elle s'est heurtée, est en train de se concrétiser. Mon gouvernement approuve et soutient la proposition tendant à engager sans délai les négociations préparatoires à Helsinki. Il ne reste plus qu'à souhaiter que tous les intéressés participent à ces négociations dans un esprit pratique avec le but de réunir, sans retard indu, une conférence fructueuse. Dans la Déclaration de Prague les Etats membres du Pacte de Varsovie indiquent, à notre avis, une voie raisonnable et réaliste orientée vers cet objectif.

⁶ Déclaration sur la paix, la sécurité et la coopération en Europe, adoptée à Prague le 26 janvier 1972.

84. Nous croyons sincèrement que le renforcement de la sécurité et le développement de la coopération en Europe seront profitables aux peuples de tous les continents et contribueront également à résoudre les conflits dans d'autres régions du monde. Une nouvelle génération est née et il importe de lui bâtir un avenir sain sur des bases solides et durables.

85. Pour préserver une paix permanente en Europe, il faut régler totalement les questions en suspens.

86. Les négociations qui se déroulent entre les deux Etats allemands représentent un pas important dans cette direction et leur résultat devrait constituer la base nécessaire à la normalisation des relations entre ces deux pays, fondées sur les principes du droit international. Nous considérons que, dans la situation actuelle, il ne devrait plus y avoir d'obstacles à l'admission des deux Etats allemands dans notre organisation. Aucun nouveau délai ne saurait être justifié.

87. Pour parvenir à un règlement de la situation en Europe, il est également nécessaire de créer les conditions favorables à une normalisation des relations entre la République socialiste tchécoslovaque et la République fédérale d'Allemagne. Les représentants de notre pays ont à maintes reprises fait preuve de bonne volonté pour trouver la voie de la compréhension et ils ont indiqué qu'ils étaient disposés à conclure avec la République fédérale d'Allemagne un traité qui serait le point de départ d'un règlement des relations entre la République socialiste tchécoslovaque et la République fédérale d'Allemagne. Cependant, il est indispensable à cette fin de résoudre définitivement la question de ce qu'on a appelé l'Accord de Munich, en le déclarant nul et non avenu. Ce diktat imposé à Munich a été à l'origine du démembrement de l'Etat tchécoslovaque, de l'occupation de notre pays par les nazis et de souffrances indicibles pour nos peuples; il a annoncé le déclenchement de la seconde guerre mondiale. Nous sommes assurés que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne adoptera sur cette question un point de vue réaliste et contribuera à faire de la frontière qui sépare nos pays le symbole d'une coopération pacifique et constructive entre eux, qui aura certainement une influence favorable sur le climat général en Europe.

88. Le développement des relations constructives non seulement avec nos voisins mais avec les autres pays de l'Europe occidentale et des autres continents dans les domaines politique, économique, scientifique, technique et culturel, contribue essentiellement au développement positif général des relations internationales en Europe et dans le monde entier.

89. Nos efforts en vue d'assurer la paix et la sécurité en Europe ne signifient nullement que nous ne mettrons pas tout en œuvre pour contribuer à résoudre les problèmes urgents qui se posent sur les autres continents.

90. En effet, il existe toujours des foyers de tension dangereux; une guerre sanglante se poursuit en Indochine où l'agression américaine n'a fait que s'intensifier ces temps derniers. Le blocus des ports de la République démocratique du Viet-Nam et les bombardements sans précédent

par leur ampleur et les méthodes employées auxquels se livre l'aviation américaine touchent aux racines mêmes de la vie dans les pays de cette région et infligent des souffrances indicibles aux populations civiles. Nous condamnons résolument ces agissements et nous réaffirmons notre entière solidarité avec les peuples en lutte du Viet-Nam et les autres peuples d'Indochine. Seul le respect du droit inaliénable du peuple vietnamien à décider librement de son destin, sans aucune ingérence étrangère, pourra apporter la paix à ce pays. Nous appuyons sans réserve les propositions tendant à une solution pacifique du conflit vietnamien présentées par le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud le 11 septembre et le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, le 14 septembre.

91. Le Moyen-Orient, où l'agression israélienne a provoqué un conflit qui se poursuit depuis plusieurs années déjà, est aussi une région où subsistent des tensions dangereuses. Nous demandons énergiquement que les conséquences de cette agression soient éliminées grâce à l'application sans réserve des dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

92. Notre organisation peut-elle continuer à rester passive, alors que le Gouvernement israélien, avec l'aide de ses protecteurs, continue à saboter constamment la mission de M. Jarring, représentant spécial du Secrétaire général, entrave tout progrès vers un règlement pacifique et poursuit ses actes d'agression contre les Etats arabes voisins ?

93. Nous soutenons le peuple palestinien qui mène une juste lutte pour le rétablissement de ses droits légitimes et inaliénables. Certes, nous ne pouvons pas accepter les actes de terrorisme, tels que la tragédie qui s'est déroulée récemment à Munich, qui ne servent que les adversaires d'un règlement pacifique équitable de la situation au Proche-Orient, mais nous ne pouvons pas accepter non plus que les mesures dirigées contre le terrorisme servent de prétexte pour réprimer la juste lutte de libération nationale.

94. Il faut mettre fin dans le monde entier à tous les agissements des terroristes qui ne font que troubler la vie paisible des individus et les relations entre nations, comme les détournements d'avions tchécoslovaques, au cours desquels l'un de nos pilotes a été tué par les bandits.

95. Les tendances positives qui marquent actuellement les relations internationales se sont traduites notamment par les négociations qui ont eu lieu entre les dirigeants de l'Inde et du Pakistan, dont nous avons accueilli avec plaisir les résultats positifs. Pour établir une paix durable et une coopération mutuellement avantageuse entre les pays de la péninsule indienne, il est indispensable, à notre avis, d'admettre la réalité et, en premier lieu, de reconnaître la République populaire du Bangladesh en tant qu'Etat autonome et indépendant, qui répond à toutes les conditions requises pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Il ne fait pas de doute que l'admission du Bangladesh à l'ONU contribuerait à une plus large application du principe de l'universalité au sein de l'Organisation, favoriserait ses activités et rehausserait son prestige. La République socialiste tchécoslovaque appuie donc plei-

nement l'admission de la République populaire du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies.

96. Nous nous félicitons également des premiers résultats positifs des efforts déployés depuis de nombreuses années par la République populaire démocratique de Corée en vue d'un règlement pacifique de la situation qui existe dans la péninsule de Corée. Nous souhaiterions que dans cette région, comme dans d'autres, les efforts exercés par les milieux progressistes en vue d'assurer la paix soient couronnés de succès. On ne saurait cependant parvenir à un résultat simplement en fermant les yeux sur les injustices commises dans le passé, malheureusement sous le couvert du drapeau des Nations Unies. Il est réellement temps que l'ONU elle-même contribue à la réunification pacifique du pays, sans intervention extérieure. Le renvoi constant de l'examen de cette question pour des raisons artificielles ne saurait aucunement contribuer à amener un progrès dans la péninsule coréenne, il ne peut être que le fait de forces opposées à un règlement pacifique dans cette région.

97. Pour que l'Organisation des Nations Unies, qui doit être l'agent de la paix et de la sécurité internationales, soit efficace, il importe de la renforcer constamment pour en faire une organisation politique capable de remplir sa fonction essentielle. A cet égard nous sommes appelés lors de la présente session à passer en revue l'application – s'il y a lieu – des programmes énoncés dans les résolutions des années précédentes, et en particulier dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [*résolution 2734 (XXV)*].

98. A ce propos, nous accueillons très favorablement l'initiative du Gouvernement soviétique, qui a soumis à l'Assemblée générale un nouveau point important intitulé "Non-recours à la force dans les relations internationales et interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires" [A/8793]. Ce nouveau point proposé par l'Union soviétique permettra d'adopter des mesures qui, à notre avis, contribueraient de façon décisive à créer les conditions nécessaires pour résoudre par la voie pacifique toutes les questions en suspens, sans recourir à la force, en éliminant le danger d'une guerre ou d'affrontements armés entre les Etats. La renonciation à l'emploi de la force et, en même temps, l'interdiction permanente de toutes les armes, y compris les armes nucléaires, mettraient tous les Etats du monde sur un pied d'égalité, de sorte qu'aucun d'entre eux ne puisse jouir d'une supériorité militaire.

99. Dans le cadre de la discussion des problèmes que pose la sécurité internationale, nous jugeons nécessaire de souligner l'importance de la Charte des Nations Unies en tant qu'instrument permanent de la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Aucune modification de la Charte ne saurait donner une orientation plus positive aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Le seul moyen d'accroître l'efficacité des activités de l'ONU est de remplir systématiquement les tâches pour lesquelles elle a été créée et d'appliquer effectivement en pratique les dispositions et les principes fondamentaux de la Charte.

100. En politique étrangère l'un des objectifs principaux auxquels la Tchécoslovaquie consacre ses efforts est le désarmement, qui est également la tâche primordiale de

l'ONU car elle est étroitement liée au maintien de la paix et de la sécurité. Nous avons toujours participé très activement aux négociations sur le désarmement.

101. Nous considérons que les accords bilatéraux sur la limitation des armes stratégiques nucléaires, conclus en mai dernier entre l'URSS et les Etats-Unis⁷, constituent un pas important sur la voie du désarmement. Ces accords témoignent que des progrès considérables peuvent être accomplis dans ce domaine. Néanmoins, il est indispensable de parvenir à une étape décisive en ce qui concerne le désarmement dans son ensemble. A notre avis l'instance appropriée à cette fin serait la Conférence mondiale du désarmement, dont la convocation, proposée par l'Union soviétique, a reçu l'accord de l'Assemblée générale à la dernière session [*résolution 2833 (XXVI)*].

102. Nous pensons qu'il sera possible cette année de fixer une date définitive pour la convocation de la Conférence mondiale du désarmement et de convenir des modalités de sa préparation. La République socialiste tchécoslovaque est prête à participer activement aux travaux préparatoires.

103. L'ONU a également le devoir de contribuer à mener à bonne fin le processus de la décolonisation jusqu'à l'élimination complète de toutes les séquelles du colonialisme dans le monde, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée en 1960. En Afrique australe, les populations autochtones de la République sud-africaine, de la Namibie, du Zimbabwe et des colonies portugaises continuent à être victimes de profondes injustices, surtout parce que certaines puissances du Pacte de l'Atlantique nord apportent aux régimes colonialistes et racistes de ces pays une aide dans tous les domaines, en violation des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale devrait tirer les conclusions qui s'imposent au sujet de la situation grave que nous a exposée cette année le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans son rapport sur l'application par les Etats Membres des résolutions pertinentes de l'ONU [A/8723/Rev.1, chap. VII].

104. En examinant la situation actuelle dans le monde, on ne saurait négliger les problèmes du développement économique et des relations économiques entre Etats, d'autant plus qu'il existe encore des phénomènes qui limitent les possibilités du commerce international et des autres formes de relations économiques. Il s'agit en particulier de l'influence négative qu'exercent les pays de l'Europe occidentale intégrés en groupements et les mesures qu'ils appliquent et qui, en raison de leur caractère exclusif, freinent le développement d'une coopération internationale fructueuse.

105. Au contraire, l'intégration économique socialiste crée des conditions favorables au développement des

⁷ Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles, Convention provisoire sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives et Protocole à cette convention, signés à Moscou le 26 mai 1972.

relations économiques avec tous les Etats et en premier lieu avec les pays en voie de développement. Le programme complexe qui sert de fondement à l'intégration des Etats membres du Conseil d'aide économique mutuelle accorde une importance particulière à la nécessité d'accroître l'efficacité de la division internationale planifiée du travail, de perfectionner la structure de la production et les rapports marchandise-argent. La République socialiste tchécoslovaque continuera à développer une coopération économique mutuellement avantageuse avec tous les pays intéressés qui offriront les conditions nécessaires à cet effet. Nous considérons que l'Organisation des Nations Unies a la tâche importante d'assurer le développement des relations économiques internationales sur une base d'égalité et de réciprocité des avantages, excluant la discrimination.

106. La République socialiste tchécoslovaque, toujours fidèle à une politique de paix, aborde les travaux de la présente session de l'Assemblée générale avec le désir de contribuer activement, dans toute la mesure de ses possibilités, aux efforts qui tendent à renforcer la sécurité internationale, à lutter contre les conflits et l'agression et à développer les relations constructives entre les Etats conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus que la conjoncture internationale actuelle donne à l'Assemblée générale la possibilité de mettre en œuvre lors de la présente session tous les moyens dont elle dispose pour renforcer et soutenir les tendances positives qui se manifestent dans le monde. Nous avons avant tout la tâche commune et la grande responsabilité de mettre à profit ces tendances de façon sage, réaliste et constructive.

107. M. CALVANI (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement, je tiens à vous féliciter très sincèrement de votre élection. C'est un hommage mérité envers votre patrie, terre de culture millénaire, toujours présente aux carrefours de l'histoire et surtout creuset de nombreux héros. C'est, de plus, la juste reconnaissance de vos qualités d'homme d'Etat désintéressé et compétent.

108. Je tiens aussi à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Adam Malik, qui a eu l'honneur de présider la précédente session de l'Assemblée générale.

109. Nous ne pouvons non plus passer sous silence notre ancien secrétaire général U Thant, que nous n'avons pas oublié, et je tiens à lui rendre un hommage ému pour son travail inlassable et remarquable. Ses qualités exceptionnelles ont marqué d'une empreinte éternelle la mémoire de tous ceux qui l'ont connu et qui se souviennent toujours de son aimable personnalité.

110. Je tiens à féliciter tout particulièrement notre secrétaire général actuel, M. Waldheim. Sa carrière d'homme voué aux idéaux les plus élevés nous assure un avenir prometteur pour l'Organisation.

111. Dans ce débat général, nous ne redisons pas en détail quelle est notre position à l'égard des points inscrits à l'ordre du jour. Ma délégation, lors des débats sur chacun d'entre eux, exposera les points de vue de mon gouvernement.

112. A aucun moment de l'histoire, l'homme ne s'est senti plus proche de l'homme. Plusieurs éléments contribuent à ce phénomène. Les distances ne sont plus les obstacles qu'elles constituaient auparavant. Nous pouvons nous transporter à des vitesses incroyables d'un bout à l'autre de la terre. La révolution dans les moyens de communication sociale a suivi la révolution dans les moyens de transport. Ainsi, de nos jours, il nous est possible d'entrer en contact les uns avec les autres, quel que soit le lieu du monde où nous nous trouvons, presque immédiatement.

113. L'accroissement démographique impressionnant sur notre globe est un autre élément de transformation. Etant donné cette explosion, ou plutôt cette révolution démographique, la terre devient toujours plus petite pour une population toujours plus nombreuse. On voit apparaître des métropoles, des mégapoles, des migrations accélérées des zones rurales vers les zones urbaines et d'immenses cités où sont agglomérés les habitants.

114. L'arrivée de l'homme sur la Lune nous a permis d'atteindre une nouvelle dimension d'existence : la dimension cosmique. La Terre ressemble presque à un immense vaisseau spatial. C'est ce que nous disions d'ailleurs, l'année dernière, dans cette même assemblée :

“Et voici qu'apparaît une idée nouvelle : l'humanité. Nous voyons dans l'humanité l'ensemble des peuples de la Terre. Ainsi conçue, l'humanité se présente comme la société générale qui nous englobe tous et qui s'oppose aux sociétés particulières ou aux Etats, dotés d'une vie propre, mais, c'est certain, dépendant du développement de cette société plus grande”. [1944ème séance, par. 8.]

115. En même temps, la révolution technique, avec les changements profonds qu'elle a introduits dans tous les domaines matériels de la vie humaine, a engendré un processus de masse toujours plus important. Il s'agit d'un processus social continu de dépersonnalisation progressive. La personne humaine, l'homme en tant qu'être doué de raison et de liberté, est remplacée par l'individu fondu dans la masse. En cet homme de masse les réactions primitives ont le pas sur la vie rationnelle. Il sera facilement victime d'un processus de manipulation, c'est-à-dire qu'il est à la merci de ceux qui savent manipuler les moyens de communication sociale et les techniques d'action psychologique pour influencer les habitudes fondamentales de l'homme.

116. Les conséquences de ce processus de masse sont profondes et de longue portée. Cet homme déshumanisé, en tant qu'individu perdu dans la masse, a abdiqué sa condition fondamentale d'être humain, à savoir la suprématie de la raison. Le jugement critique a été remplacé par une réaction affective et l'émotion remplace la vie rationnelle.

117. C'est ainsi que cet homme déshumanisé peut être le jouet de groupes de pression les plus divers. C'est un terrain propice à l'apparition de toutes sortes de haines et de rancœurs, de tous les sectarismes, aussi inconcevables soient-ils, et de toutes les actions, aussi brutales qu'elles paraissent. Enfin, cet homme dépersonnalisé, cet homme de masse est capable de tous les sacrifices au nom de mythes

qui lui sont imposés et auxquels il s'accroche affectivement, il est donc prêt à toutes les violences puisqu'il est dans l'impossibilité d'avoir une idée de la dimension réelle de ses actes.

118. Paradoxalement, au moment même où l'homme a l'intuition d'une humanité unie et solidaire et se sent toujours plus proche de ses semblables, il semble qu'à ce moment même les échelles de valeurs qui régissaient jusqu'alors sa conduite et son comportement disparaissent. C'est un phénomène qui affecte l'humanité tout entière et il n'y a aucun pays sur la terre où l'on ne remette pas en question tous les principes sur lesquels nous vivions jusqu'à présent. C'est ainsi que l'on voit naître une attitude de rébellion à l'égard de toutes les normes et de contestation de toute autorité.

119. Dans le cadre de cette société de masse, tous les procédés de manipulation de l'opinion publique jouent un rôle très important car, grâce à eux, il est possible de déformer la réalité des choses jusqu'au moment où on laisse l'homme pratiquement suspendu dans le vide. En effet, la vérité est mêlée à l'erreur à tel point qu'il n'est plus possible de déceler où se trouve la vérité. D'autre part, l'erreur se déguise en vérité à tel point qu'il n'est plus possible de déceler où se trouve l'erreur. Cette situation engendre un renversement des valeurs et une confusion mentale graves, dans lesquels tous les extrémismes et les attitudes sectaires peuvent proliférer puisqu'ils trouvent un terrain fertile.

120. Si l'on considère la chose sous cet angle, le monde actuel semble être comprimé entre deux mouvements contraires : l'un qui accumule les causes de division et de violence et l'autre qui révèle la possibilité d'une unité qui pourrait être véritablement étendue, pour la première fois, à tout le genre humain.

121. En effet, d'une part, jamais il n'y a eu autant d'efforts qu'à l'heure actuelle pour aboutir à une solidarité et à une compréhension mutuelles entre les hommes et les peuples. L'augmentation constante du nombre des organisations et des activités internationales orientées au service de l'humanité en est la preuve la plus évidente.

122. Cependant, d'autre part, il se peut que jamais auparavant le monde n'ait été plongé dans une telle atmosphère de violence. Mais, à ce stade, il faut expliquer ce que signifient ces mots. A cet égard, dans l'intervention que j'ai faite devant cette auguste assemblée, au cours de la vingt-cinquième session, j'ai déclaré :

“Dans la langue courante, on confond généralement la violence et la force. C'est une erreur. La force est l'ensemble des moyens” — physiques, psychologiques, économiques ou autres — “auxquels le droit a recours pour imposer l'exécution de la règle. En revanche, la violence suppose l'emploi illégal de la force, c'est-à-dire l'emploi de la force sans discernement et sans égard pour les principes établis.” [1841^{ème} séance, par. 108.]

123. Le phénomène nouveau du monde contemporain, c'est la déification de la violence. On lui rend un culte presque religieux. Nous nous trouvons placés devant une attitude existentielle et, partant, face à une nouvelle échelle de valeurs. Les fins rendent bons les moyens. Un acte

violent devient bon s'il permet de parvenir aux objectifs que l'on souhaite atteindre. Les partisans de cette nouvelle religion de la violence assurent et proclament qu'ils n'hésiteront devant aucun crime pour mettre fin à l'injustice. Ils oublient que, si l'on répond à un acte injuste — et, parce qu'il est injuste, il est violent — par un acte violent — et, parce qu'il est violent, il est injuste — nous n'aurons rien changé sur cette terre puisque, qualitativement parlant, nous serons exactement sur le même plan d'injustice.

124. Il s'agit d'un problème social complexe, d'un effet qui a des causes multiples et qui est la cause de multiples effets. Des facteurs dynamiques très différents y jouent un rôle. Analysons les plus importants.

125. Un très petit nombre d'Etats, que l'on qualifie de développés, contrôlent la plus grande partie des richesses et des connaissances scientifiques et techniques du monde. Par contre, les pays du tiers monde voient chaque année augmenter le déséquilibre existant entre eux et les pays industrialisés.

126. Au sein des Etats, spécialement des Etats en voie de développement, de profondes différences économiques et sociales séparent les divers groupes nationaux : richesse et marginalité, opulence et misère, multiplicité de contrastes inadmissibles dans une société humaine.

127. A l'échelon international, les centres de puissance et de décision sont concentrés dans quelques nations. Que ce soit dans un équilibre de blocs ou dans une multipolarisation, on voit se structurer différents systèmes de sujétion, au bénéfice des grandes puissances.

128. Le financement du développement donne lieu, très souvent, à des situations de sujétion économique et politique qui, fréquemment, viennent renforcer d'ailleurs des structures injustes qui existent dans les pays en voie de développement. Un ministre européen disait d'ailleurs, à cet égard, en termes malicieux : “l'aide au développement est ce que les gens pauvres des pays riches donnent aux riches des pays pauvres”.

129. La volonté de puissance, l'ambition de domination des Etats engendrent les diverses formes d'impérialisme économique et idéologique. D'autre part, on voit se multiplier les situations d'oppression et de tyrannie, tant à l'échelon national qu'international.

130. De nouveaux courants idéologiques adoptent des attitudes radicales et acquièrent des traits messianiques et, d'une certaine façon, apocalyptiques. Fanatiquement décidés à provoquer la destruction des structures existantes, par quelque moyen que ce soit, ils recourent à la violence systématique afin de multiplier son effet psychologique par la terreur. Ainsi, on voit se créer des systèmes de subversion permanente. Les conflits de tous genres prennent un caractère plus aigu et les moyens les plus raffinés de l'action psychologique sont utilisés pour dominer les volontés.

131. Il existe un climat de contamination morale qui, peu à peu, gagne toutes les nations. Ce processus est facilité par la désintégration des valeurs selon lesquelles l'humanité vivait jusqu'à présent. En conséquence, on voit apparaître

différents phénomènes de désordre social, tels que l'augmentation inquiétante du trafic des stupéfiants, l'accroissement de la criminalité et la libération d'impulsions primaires qui, à leur tour, deviennent des agents de contamination.

132. Les progrès réalisés dans les moyens de communication sociale apportent également leur contribution au climat de violence. Les "modèles culturels" qu'ils imposent subrepticement, au moyen de leurs productions, comportent fréquemment une exaltation des violents et, partant, de la violence. Ainsi, les perfectionnements techniques en matière de communication sociale mettent à la disposition des Etats qui les possèdent le pouvoir, jusqu'à présent inconnu, d'exercer une sujétion culturelle sur d'autres Etats. Aujourd'hui, une nation risque de perdre sa propre personnalité, victime d'une invasion culturelle qui a toutes les apparences d'un acte pacifique, mais qui néanmoins comporte de nombreux meurtres psychologiques.

133. D'autre part, sur le plan moral, les progrès de la technique ne sont, en eux-mêmes, ni bons, ni mauvais. Tout dépend de l'usage que les hommes en font. C'est pourquoi les progrès techniques peuvent — et c'est d'ailleurs le cas — apporter un certain raffinement aux différentes manifestations de la violence.

134. La crise des valeurs religieuses a également un effet défavorable, spécialement dans les pays dont les religions préconisent activement l'amour du prochain et la solidarité entre les hommes. L'éclipse de ces valeurs, bien que momentanée, a un effet négatif qui obscurcit l'appel en faveur d'une morale plus élevée qui existe chez chaque homme.

135. La discrimination raciale dans le monde contemporain est encore la source constante de violents conflits. Le rejet de l'homme par l'homme, pour des questions de race, provoque des haines inextinguibles, aggravées souvent par d'autres facteurs.

136. Cette brève analyse nous montre la complexité de ce phénomène de violence. L'une de ses manifestations particulières — celle qui a le plus d'influence — c'est le terrorisme. C'est une question à l'ordre du jour de la présente session. Je vais donc en parler de façon plus concrète.

137. Compte tenu de ce qui précède, je considère que le terrorisme ne peut pas être étudié isolément, mais dans le contexte global où il prend naissance. C'est ce contexte que je me suis efforcé de résumer brièvement.

138. Nous comprenons que l'on veuille soumettre les activités terroristes ayant des répercussions internationales à une réglementation juridique mondiale. Toutefois, si nous nous plaçons sur le plan du droit, nous ne pouvons pas perdre de vue les principes qui doivent inspirer toute législation.

139. Dans une intervention faite à la troisième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains le 26 janvier 1971 nous disions à ce sujet que le droit a été créé pour encadrer la vie dont il émane et il se situe entre ce

qui est souhaitable et ce qui est possible. En termes simples nous disions, avec un grand juriste belge, le Pr Jean Dabin, que sur le plan juridique tout ce qui est souhaitable n'est pas toujours réalisable et tout ce qui est réalisable n'est pas toujours souhaitable, et que c'est justement au point d'équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable que nous pouvons situer la norme juridique optimale. Nous avons ajouté que, étant donné que le terrorisme, comme nous l'avons vu, est un phénomène complexe — et encore mal défini — nous ne pouvons pas le réglementer dans son ensemble mais dans la mesure où nous pouvons définir des situations sociales claires auxquelles peuvent s'appliquer des lois claires.

140. Le droit positif vise à la réalisation du bien de tous, inspiré par un idéal de justice, à l'intérieur des limites établies par la sécurité juridique. Autrement dit, les normes juridiques, sur le plan de la technique du droit, se trouvent limitées par le principe de la sécurité juridique. De là, l'aphorisme romain *summum jus, summa injuria*. Par conséquent, toute réglementation juridique visant à définir des sanctions contre les actes de violence ayant des conséquences internationales ne peut ignorer ces idées fondamentales. Ainsi, par exemple, il existe dans les pays latino-américains une conception traditionnelle du droit d'asile extrêmement large. Dans toute réglementation, il convient de sauvegarder le sens véritable et réellement humanitaire de l'institution en question.

141. D'autre part, toute norme juridique doit, de par sa nature même, tendre à une réalisation effective. Sur le plan du droit et de ses objectifs, ce serait un contresens que d'élaborer une norme juridique qui ne pourrait pas être suivie d'effet. Sur le plan international, cela suppose en outre la possibilité de ratification par le plus grand nombre d'Etats, surtout lorsqu'il s'agit de réglementer un fait ayant des répercussions internationales multiples.

142. Voilà pourquoi nous sommes convaincus que dans toute tentative de réglementation des actes de violence ayant des conséquences internationales, il faut agir avec prudence — ce qui n'exclut pas la fermeté. Il faut aussi procéder progressivement et par paliers suivant les résultats obtenus. En outre, il faut essayer d'obtenir le plus grand nombre possible de consentements nationaux afin que les dispositions aient la plus grande efficacité possible. Il s'ensuit qu'il est nécessaire de définir ces faits avec une grande précision et de réglementer ceux qui recueillent l'assentiment du plus grand nombre possible de nations qui croient en la dignité éminente de la personne humaine. Par conséquent, le mieux serait de s'en tenir aux situations fondamentales : à celles qui présentent le plus d'intérêt pour le bien commun universel, ultime objectif du droit international. Procéder autrement serait se risquer à une réglementation qu'il serait impossible d'appliquer de façon appropriée par manque de ratification de portée mondiale.

143. Quels sont les principes qui doivent orienter la lutte contre la violence et ses diverses manifestations ? La défense de la dignité de la personne humaine et la sauvegarde de la justice dans les relations internationales. En d'autres termes, la lutte contre la violence vise à garantir la dignité de l'homme et à sauvegarder un système juste de relations internationales. C'est pourquoi ce que nous venons

de dire n'exclut pas, bien entendu, le droit des peuples à se rebeller contre la tyrannie, le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, ou toute autre forme d'oppression. En effet, en l'occurrence, ce sont les oppresseurs qui pratiquent la violence et le droit à la rébellion, légitimement exercé, traduit l'effort du peuple pour rétablir l'ordre juridique qui a été enfreint.

144. Tout cela est parfaitement logique puisque les différentes formes d'oppression sont une atteinte à la dignité de la personne humaine et en la méprisant sont privées de tout caractère juridique. C'est pourquoi il est essentiel que, tout en proclamant le droit légitime des peuples à lutter contre toutes les formes de violence, nous proclamions le droit des peuples à se rebeller contre les différentes formes d'oppression. Il ne s'agit pas d'ouvrir la porte à la violence que nous voulons combattre. En effet, l'exercice du droit légitime des peuples à se rebeller contre les différentes formes d'oppression est consacré par des principes politiques et moraux bien précis. Je les énumérerai brièvement :

145. Il faut que le système au pouvoir soit injuste en sa totalité, c'est-à-dire en tant que système.

146. Il faut avoir épuisé tous les moyens licites de combattre cet ordre injuste. Il ne s'agit donc pas de recourir de façon irresponsable à la force contre l'ordre injuste. Certes, beaucoup de maux découleront de cette lutte. En d'autres termes, il faut que le système, par son injustice même, ne laisse d'autre possibilité que le recours à la force.

147. Le système qui sera mis en place doit être plus juste que celui contre lequel on lutte, ce qui suppose que détruire ce qui existe sans préparer le régime qui prendra la relève est inadmissible. D'autre part, c'est la justice du système qui sera instauré qui légitimera, entre autres raisons, son droit à être instauré.

148. Il faut qu'il existe, d'autre part, des possibilités certaines de succès pour que la population ne soit pas soumise à des maux pires que ceux contre lesquels on veut lutter.

149. Enfin, on ne peut pas recourir à n'importe quel moyen. Ces moyens, eux aussi doivent obéir à des normes morales. On ne pourrait pas, par exemple, commettre des attentats sur des personnes innocentes et étrangères au drame qui se déroule et tout acte de violence contre les différentes manifestations utilisées par les hommes pour rapprocher davantage les peuples serait inadmissible.

150. Les principes que je viens d'énoncer sont fondés sur la pensée des grands philosophes et sont encore tout à fait valables. Nous croyons qu'il ne faut pas les oublier et qu'il faut en tenir compte pour éviter, en voulant lutter contre la violence, de tomber dans une grave erreur qui servirait de prétexte aux régimes tyranniques pour maintenir l'ordre injuste.

151. Compte tenu de la réserve qui précède, nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes parce que nous condamnons le recours à la violence. Cette violence comporte en soi une dialectique mortelle, l'acte de violence

en engendre un autre dans un dynamisme échevelé de violence.

152. Avec chaque battement de cœur avec chaque pensée, il y a chez l'homme un rapport direct des forces positives d'évolution et des impulsions rétrogrades de l'instinct. Ce rapport dangereux permet d'évaluer les risques et les avantages. Il y a toujours plus de risques que d'avantages car tant la haine que la violence relèvent de l'automatisme animal alors que la compréhension et l'amitié sont quelque chose que l'on crée, que l'on recrée dans le cœur grâce à la raison.

153. Nous rejetons le postulat de la violence inévitable comme anti-humain. Son étincelle aveugle est une insulte à la condition humaine. Mais nous affirmons en même temps que ni le pacifisme classique, ni la dialectique de l'horreur atomique, ni l'utopie de l'internationalisme idéologique ne suffisent en soi ou même collectivement à résoudre le problème crucial que constituent la violence et son déchaînement dans le monde actuel. Les haines idéologiques qui suscitent la méfiance, l'incompréhension, le fanatisme, continuent d'être les principaux responsables de cette violence.

154. Mais la violence, ce n'est pas quelque chose qui se traduit uniquement par l'action. L'inaction, la négligence devant un état de violence peuvent être tout aussi dangereux. L'esprit coupable de routine, de *statu quo* d'inertie et d'immobilisme face aux conflits et aux divergences est aussi directement la cause des paroxysmes irrationnels de la violence actuelle. De même que devant le tribunal de l'histoire et de l'humanité, ceux qui ont péché par omission, par absence d'une volonté politique sont responsables au même titre que les agents irrationnels de la violence.

155. La lutte contre la violence n'est donc pas un simple fait juridique, mais aussi quelque chose de politique, d'économique, de social, de culturel, de moral et de religieux. Tout le monde doit y participer. Cela suppose une action individuelle, collective, nationale et internationale. Cela suppose aussi la mise en place d'un nouvel ordre international dans le cadre duquel les relations entre les peuples viseront la réalisation du bien-être universel fondé sur la justice sociale internationale. En fait, lutter contre la violence, c'est, en définitive, bâtir la paix elle-même.

156. M. SAHO (Gambie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi de présenter mes félicitations chaleureuses et mes meilleurs vœux au Président et aux vice-présidents qui ont été élus pour diriger les travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée. Avec le concours de leur expérience et leurs conseils avisés, je suis convaincu que cette session aura des résultats aussi utiles et aussi bénéfiques que les sessions antérieures.

157. Permettez-moi également d'exprimer la gratitude de ma délégation au Président sortant, M. Adam Malik, pour l'efficacité et la diligence avec lesquelles il s'est, au cours de la dernière session, acquitté de ses fonctions.

158. On pourrait fort bien affirmer que la dernière session a été caractérisée par la volonté générale d'assainir l'atmosphère. Il ne s'agissait pas seulement d'assainir l'atmosphère

en ce qui concerne l'environnement, mais également en ce qui concerne les principaux problèmes d'un intérêt vital pour les pays en voie de développement. Je fais allusion aux problèmes relatifs à la structure du commerce international, au droit de la mer dont nous parlerons certainement davantage à cette session, à l'admission de certains pays aux Nations Unies, à la question de Rhodésie et à la situation au Moyen-Orient.

159. Nous avons suivi de très près les travaux du premier Séminaire africain sur l'environnement tenu à Addis-Abeba du 23 au 28 août 1971 ainsi que ceux de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en juin 1972, qui à notre avis marquent une étape dans l'histoire de la civilisation postindustrielle et dans les efforts constants de l'homme non seulement pour conquérir la nature par la science et la technologie, mais également pour placer la science dans la perspective appropriée en procédant à une évaluation critique de ses aspects éthiques et esthétiques et en la dirigeant non pas vers un progrès douteux débouchant sur l'aliénation, la destruction et le non-sens, mais en l'orientant vers le service de l'homme et de son environnement, faisant ainsi de la science, non point comme on le suppose l'antithèse de la nature, mais le médiateur entre l'homme et la nature. Nous sommes convaincus que la science et la technologie, si elles sont gérées et utilisées de façon appropriée, peuvent contribuer de façon précieuse à la réhabilitation de l'homme – à la fois de l'homme industrialisé et de celui en voie de développement, à l'intégration de l'individu aliéné dans la société et à la recherche de nouveaux concepts moraux et esthétiques, correspondant à un monde en évolution rapide.

160. Naturellement, nous, les pays en voie de développement, fûmes tout d'abord méfiants envers l'alarme sonnée par les pays industrialisés au sujet des graves problèmes de l'environnement résultant d'une industrialisation et d'une urbanisation rapides et désordonnées considérant, peut-être à tort, que les riches avaient le loisir de dire aux pauvres comment soigner leurs jardins pour qu'ils soient propres et bien entretenus. Mon gouvernement en est venu graduellement à penser, particulièrement après la Conférence de Stockholm qui a mis au point certaines conditions au développement, que les arguments du mouvement pour la défense de l'environnement ont une valeur et des justifications certaines.

161. Notre intention, en tant que pays en voie de développement, c'est d'éviter autant que possible les déceptions et les inconvénients du développement. Mon gouvernement a donc pris des mesures, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour empêcher la pollution de nos plages par le pétrole brut et pour interdire la vidange des pétroliers dans les eaux gambiennes. Nombre de nos plages ont été polluées par le pétrole brut en août dernier, au taux d'un pied cube par mètre. Nous sommes en train d'adhérer aux conventions internationales relatives à la pollution par le pétrole et à la préservation des ressources naturelles. Par conséquent, nous nous félicitons de la création d'un secrétariat des Nations Unies pour l'environnement, et nous espérons que le plus grand nombre de pays possible utiliseront ses services. Le Gouvernement de la Gambie a également pris des mesures pour demander conseil à l'UNESCO sur les mesures

législatives appropriées pour protéger et préserver les sites et monuments historiques, et l'on créera bientôt l'appareil pour administrer ces sites et monuments. Les problèmes de planification et de systèmes d'égouts dans les régions urbaines ont également retenu notre attention et l'on envisage de faire des progrès considérables dans ces domaines au cours des années à venir.

162. Mon gouvernement estime toutefois qu'étant donné la possibilité de conflit d'intérêts entre les exigences d'un développement rapide de l'industrie et de l'agriculture, dans le but de relever les revenus et le niveau de vie de la population, et les exigences tout aussi valables des services sociaux et physiques adéquats dont la population puisse jouir, les pays en voie de développement auront besoin de l'aide financière et technique des institutions des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, et de la coopération des milieux d'affaires étrangers et des sociétés internationales, dans l'exercice difficile mais utile qui consiste à rattacher le rythme du développement économique à la préservation et à la qualité de l'environnement humain et physique et à la réduction des dangers pour l'hygiène mentale et nutritive liés aux changements rapides. Nous sommes donc encouragés par l'attitude constructive de la Conférence de Stockholm à l'égard du problème de la pollution et de l'environnement. A notre avis, cette conférence a bien montré quels étaient les problèmes majeurs de l'environnement et a élaboré une stratégie intégrée englobant la limitation démographique, la nutrition, l'éducation, les systèmes de drainage et d'égouts, la planification physique et la gestion des ressources naturelles en vue de permettre de résoudre ces problèmes. Notre seule réserve, que nous partageons, je crois, avec quelques autres pays, c'est qu'au lieu de créer une superinstitution des Nations Unies pour l'environnement, nous proposons de créer au sein du Secrétariat un service de coordination et de politique de l'environnement, responsable devant un conseil d'administration qui, à son tour, sera responsable devant l'Assemblée générale. Les institutions spécialisées, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale poursuivraient ensuite cette tâche de préservation de l'environnement en incluant des aspects relatifs à l'environnement dans les plans et les études de développement.

163. Il y a cependant un autre type de pollution qui est encore plus dangereuse et difficile à éliminer ou à limiter. Il s'agit de la pollution du racisme et de l'*apartheid*. C'est une pollution à la fois de l'esprit et du corps et, ce qui est encore plus important, elle menace de polluer les relations internationales. C'est une pollution que l'Assemblée a vainement essayé d'éliminer par tous les moyens connus des hommes d'Etat civilisés.

164. Il y a quelques instants, nous avons parlé de politiques et de programmes proposés par la communauté internationale pour servir de médiateurs dans le conflit entre l'homme et la nature. La Conférence de Stockholm, très justement, a attiré l'attention du monde sur les ravages que l'arrogance et l'esprit mécanique de l'homme ont perpétré sur la nature, avec les dégâts physiques, esthétiques et psychologiques qui en ont résulté. Néanmoins, aucun dommage ne saurait être plus dangereux ou plus important que ceux causés par l'inhumanité de l'homme envers

l'homme, en particulier quand cette inhumanité se fonde sur la privation de droits économiques, l'oppression politique et un système de gouvernement moralement répréhensible et intellectuellement indéfendable. Les régimes minoritaires racistes de Pretoria et de Salisbury — et ceux qui les appuient en silence en Occident —, au défi de tous les appels et résolutions de cette assemblée et du Conseil de sécurité, et au défi de l'opinion civilisée du monde entier, ont monté devant cette assemblée, avec une persistance et une monotonie mécaniques, la tragi-comédie de *civitas diaboli* se présentant comme *civitas dei*. Nous proposons donc que l'Assemblée envisage la possibilité d'amender la déclaration de la Conférence de Stockholm pour y inclure des mesures mondiales dans le domaine de l'économie et de l'éducation dirigées contre le racisme et l'*apartheid*.

165. Les questions liées à l'action internationale commune contre le racisme nous amènent à parler du problème de la Rhodésie. Un temps suffisant s'est écoulé maintenant pour que tous les Etats Membres aient pu tirer leurs conclusions des constatations contenues dans le rapport de la Commission Pearce sur les prétendues propositions anglo-rhodésiennes en vue d'un règlement. Avant d'exposer l'attitude de mon gouvernement envers ce nouvel élément, je voudrais me joindre à mes collègues africains pour féliciter lord Pearce et les membres de sa commission de leur objectivité et des efforts assidus qu'ils ont déployés pour connaître les vues de la majorité de la population rhodésienne, dans des conditions extrêmement difficiles et pénibles. Mon gouvernement prend également acte avec satisfaction du fait que le Gouvernement britannique était d'emblée prêt à accepter l'idée que cette commission était nécessaire, et du courage moral dont il a fait preuve en acceptant les conclusions — conclusions inévitables — de la Commission Pearce.

166. Le rapport de la Commission Pearce⁸ a non seulement souligné le rejet sans équivoque possible de ce qu'on a appelé les propositions de règlement, mais il a aussi dénoncé les prétentions du régime illégal de Smith de représenter les vœux de la majorité en Rhodésie. Le rapport a montré aussi avec clarté que l'on ne devait se faire aucune illusion quant à la possibilité d'établir un gouvernement de la majorité dans un proche avenir. Mon gouvernement a toujours estimé que les propositions anglo-rhodésiennes s'écartaient délibérément des cinq principes élaborés par le Gouvernement britannique. Nous sommes heureux de voir que cette conviction a été confirmée par un organe impartial. Nous sommes également heureux de voir que le Gouvernement britannique continue à se considérer comme obligé d'appliquer des sanctions tant qu'aucune perspective raisonnable de règlement équitable n'apparaîtra. Certes, nous appuyons les propositions du Gouvernement britannique qui demande "un temps de réflexion", un intervalle qui permette à toutes les parties au conflit en Rhodésie d'établir éventuellement les conditions d'un *modus vivendi*, mais nous craignons quelque peu que le calendrier politique que le Gouvernement britannique pourrait envisager ne contribue encore au maintien du *statu quo* en Rhodésie.

Nous croyons que le Gouvernement du Royaume-uni, en tant que puissance responsable, devrait au plus tôt prendre l'initiative de convoquer une réunion des représentants de toutes les nuances de l'opinion en Rhodésie — y compris les représentants des partis politiques africains interdits —, afin de réexaminer la Constitution de 1969 et de proposer des amendements à cette constitution, ou des solutions de rechange, en vue d'établir un processus politique démocratique et une société réellement multiraciale qui serviraient de base à l'indépendance de la Rhodésie.

167. Certes, le temps est chose utile pour ceux qui croient à la solution pacifique et démocratique des conflits. Cependant, ce serait commettre une grave erreur de jugement que d'allouer aux dictateurs et aux racistes suffisamment de temps pour étendre leurs tentacules totalitaires encore plus loin. Ce sont précisément les avantages politiques qu'apporte le temps, qui leur donnera une assurance accrue à l'étranger, que les racistes de l'Afrique du Sud espèrent obtenir. C'est donc pour cette raison que nous, pays d'Afrique, par l'intermédiaire de l'Organisation de l'unité africaine, avons invité le Gouvernement du Royaume-Uni à convoquer une conférence constitutionnelle, à garantir la liberté d'expression et d'opinion politique en Rhodésie et à accorder le suffrage universel des adultes à bulletin secret à la population de la Rhodésie dans son ensemble.

168. Maintenant que j'ai exposé notre position sur la Rhodésie, je voudrais passer de la politique d'inégalité locale à la politique et à l'économie d'inégalité sur le plan international. Avant même la réunion de Santiago au printemps dernier, la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement était envisagée avec un certain pessimisme — justifié — par les pays en voie de développement. Si selon les mots de son secrétaire général, M. Perez-Guerrero, la tâche de cette session était "de réussir à renverser les tendances qui l'emportent actuellement dans le processus de décisions prises au niveau international et à traduire la conscience que le monde prend du problème du développement, problème central de notre époque, en politiques convergentes, relatives au commerce, à l'aide et aux questions connexes"⁹, alors, à notre avis, la réunion de Santiago n'a pas réussi. Ce n'était pas possible — surtout que certains pays ont cru devoir nous donner des leçons sur la meilleure façon de gérer nos ressources et que certains sont allés jusqu'à mettre en doute la nécessité d'avoir des accords internationaux sur les produits de base. Donc, sur le plan international, nous en restons à l'âge de la charité.

169. Cependant, nous partageons les préoccupations de la conférence de Santiago concernant un lien entre les droits de tirage spéciaux et une assistance additionnelle pour le développement. En tant que pays en voie de développement nous sommes aussi préoccupés par l'augmentation des taux de fret et celle des transports maritimes ainsi que par la nécessité d'accords internationaux globaux sur les produits de base. La poursuite de notre développement dépend en

⁸ Voir Rhodesia : *Report of the Commission on Rhodesia Opinion under the Chairmanship of the Right Honourable the Lord Pearce*, Cmnd. 4964 (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1972).

⁹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), p. 1.

grande partie des efforts de la communauté internationale pour arriver à un accord comportant des solutions équitables à ces difficultés de développement dont s'occupe le secrétariat de la conférence. A ce propos, mon gouvernement se félicite aussi de la franchise avec laquelle la conférence de Santiago a insisté sur l'importance d'étendre les liens commerciaux entre les pays en voie de développement. Nous estimons que les leçons que l'on peut tirer des différentes sessions de la Conférence depuis 1964 devraient inévitablement mener à la conclusion que, quels que soient les succès qu'elle puisse obtenir, quelles que soient les brèches que les pays en voie de développement pourraient ouvrir dans le mur du protectionnisme des nations riches, en fin de compte le problème de l'émancipation économique des pays en voie de développement ne saurait être résolu que par leurs efforts réunis et par des choix économiques stratégiques. Le salut des pays en voie de développement, à notre avis, doit trouver son principal appui matériel auprès des pays en voie de développement eux-mêmes et dépend de méthodes et de solutions économiques qui répondent tout particulièrement aux conditions du monde en voie de développement.

170. Je n'ai fait que donner un aperçu de la politique de mon gouvernement sur les différentes questions d'actualité. En tant que pays en voie de développement et en tant que pays africain, ce qui nous préoccupe surtout, c'est le commerce et le développement, la poursuite efficace de la lutte contre le racisme et l'*apartheid*, une division équitable des ressources de la mer compte tenu des besoins spéciaux des pays en voie de développement, l'amélioration et la sauvegarde de l'environnement humain sans porter préjudice au développement économique rapide des pays non européens et la sécurité internationale. Voilà des questions dont l'Assemblée va certainement s'occuper et mon gouvernement espère qu'à la suite de nos délibérations ici, nous adopterons des mesures collectives et nous harmoniserons nos vues et nos politiques dans le but de résoudre ces problèmes dans l'intérêt de l'humanité et de la paix.

La séance est levée à 13 h 10.